

LA LETTRE DU SYNDICAT DES PROPRIETAIRES

SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIETAIRES DE CHEVAUX DE COURSES AU GALOP Décembre 2005 N°41



Le Mot du Président

Sommaire

Le Mot du Président p. 1

Echos des Régions p. 2

Courrier p. 8

Fiscalité p. 8



CHER PROPRIETAIRE,

Vous avez été nombreux à nous rejoindre à la suite de notre campagne de prospection, accompagnant le « Palmarès de la mi-parcours » publié en Juillet et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce nouveau bulletin les échos de nos régions. Vous connaîtrez ainsi les problèmes rencontrés et les solutions apportées par le Président de chaque association et l'équipe qui l'entoure. Merci à tous pour leur bénévolat.

Vous pourrez lire également une lettre intéressante de l'un de nos adhérents et les dernières informations fiscales.

Présentées comme une solution à la baisse des ventes de Deauville, il est question ça et là de suggestions pour obtenir de nouveaux avantages fiscaux. Nous ne ferions pas la fine bouche car nous sommes, bien sûr, pour tout ce qui peut améliorer nos conditions d'exploitation. Mais il faut comprendre que le propriétaire est un loisir et que de nombreux propriétaires répugnent à tenir une comptabilité. Ils ne profitent pas comme ils devraient d'une fiscalité devenue très avantageuse.

Notre position, celle que nous défendons lors des dernières élections, n'a pas changé : nous demandons un effort supplémentaire concernant les allocations. L'augmentation régulière de 5 % tous les ans obtenue en 2004 ne suffit pas. Si c'était le cas, le marché deauvillais se porterait mieux.

Pour inciter les propriétaires à acheter des yearlings, nous ne voyons pas d'autre solution qu'une augmentation significative des prix de courses !

Cette augmentation profiterait à toutes les filières (et notamment aux éleveurs qui trouveraient les moyens d'investir) et permettrait aux propriétaires de suivre la politique de l'institution qui nous proposera bientôt un programme de trois réunions quotidiennes.

Jusqu'ici les bons scores du PMU ont surtout profité à l'Etat. L'idée d'un rééquilibrage de notre partenariat avec l'Etat comme solution aux problèmes rencontrés par le Galop devrait faire son chemin.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et de vivre une heureuse année 2006, agrémentée de tous les succès que mérite votre passion...

Jean-Claude SEROUL

Document de liaison et
d'information édité par le:

Syndicat National des
Propriétaires de Chevaux de
Courses au Galop
32, rue de Saussure
75017 PARIS

Tel : 01 40 54 05 04
Fax : 01 40 54 06 07
Mail :
syndicatdesproprietaires@
wanadoo.fr

site : www.pro-galop.com

Association déclarée régie par la
Loi de 1901.

Directeur de la publication :
J-C Seroul



Prochain bulletin : le palmarès 2005 de tous les propriétaires ayant eu au moins un partant (Plat ou Obstacle) au cours de l'année.

Echos des Régions

ECHOS DE L'OUEST

L'année 2005 s'est clôturée par notre Assemblée Générale qui s'est déroulée le 20 Novembre à l'issue des courses de Nantes. Après cette réunion statutaire, les participants ont pu échanger avec Jean-Claude SEROUL, Président National et Philippe BOUCHARA, Président de la Commission « Propriétaires et Accueil des Socioprofessionnels » à France Galop.

Au cours du deuxième semestre 2005, nous avons eu l'occasion de rencontrer nos adhérents sur les hippodromes de Senonnes, du Pertre, de Saint Malo, de Pornichet, de Vitré, de Craon et de Nantes, hippodromes sur lesquels se sont courues des épreuves du challenge APGO (sur les hippodromes situés en Bretagne), du challenge APGO - AGCO et des courses à primes.

A l'issue des courses du challenge avec le Club des Gentlemen et Cavalières de l'Ouest, nous avons eu le plaisir de récompenser le gentleman vainqueur, à savoir Francis GAUTIER. Il comptait 12 points et a battu son président, Romain DUBOIS (vainqueur de la dernière épreuve à Nantes le 3 Octobre), qui avait 10 points. Le troisième était Philippe PAYSAN avec un total de 9 points.

Sur le podium, chacun se félicitait de ce challenge et nous nous sommes promis de le poursuivre en 2006.

Le 13 Novembre, s'est courue la dernière épreuve du challenge APGO avec un steeple pour tous chevaux de 5 ans, à Maure de Bretagne.

Les propriétaires vainqueurs du challenge APGO, Monsieur René ELEOUET et Madame Barbara FOUCHER, recevront un trophée le 20 Mai 2006, au cours de la soirée des Cravaches d'Or à Châteaubriant. Le trophée récompensant le Gentleman ou la Cavalière gagnant du challenge APGO-AGCO sera décerné ce même jour à Mme Victor COHAS.

*

La remise des badges - jumelles aux couleurs de nos adhérents a permis de faire plaisir aux propriétaires et aussi de susciter de nouvelles adhésions.

A propos de celles-ci, 52 depuis le 1^{er} Janvier 2005, c'est notre plus beau score. Mais nous ne doutons pas qu'il y a encore mieux à faire. C'est dans cet esprit que nous avons conçu une plaquette que nous commençons à distribuer et qu'il suffit de nous demander pour détenir ce véritable outil présentant notre association et les services offerts.

Nous réfléchissons à des actions à mener pour faire partager notre passion et ainsi accroître le nombre de propriétaires. Nous allons créer une commission à cet effet et toute personne ayant des idées dans ce domaine sera la bienvenue. N'hésitez pas à nous appeler.

**Votre contact dans l'Ouest : le Président Gérard NICOL
Hippodrome du Petit Port - 44000 – NANTES
Tel / Fax : 02.40.63.37.66**

ECHOS DE LA BASSE NORMANDIE

Dans le cadre de son partenariat avec l'Association « Deauville aime le cheval », l'Association des Propriétaires de Chevaux de Courses au Galop de Basse Normandie a organisé un pique-nique le Jeudi 18 Août sur l'hippodrome de Clairefontaine. Il a réuni des propriétaires, des entraîneurs, des éleveurs autour d'un sympathique buffet.

Certains nouveaux adhérents étaient présents et ont été informés des activités du Syndicat sur le plan national et de l'Association sur le plan régional.

*

Comme chaque année, l'Association des Propriétaires de Chevaux de Courses au Galop de Basse Normandie a organisé sa remise de trophée.

Elle s'est déroulée sur l'hippodrome de Clairefontaine le Lundi 29 Août en présence de Philippe BOUCHARA, de Christian BOUTRY et de Jean-Marie AUBRY-DUMAND.

Cette journée a réuni de nombreux propriétaires lors de ce Grand Prix de Clairefontaine, qui clôture le programme estival de ce magnifique hippodrome où Monsieur François GRANDCOLLOT, président de la Société des Courses du Pays d'Auge nous a très bien accueillis.

*

L'Association des Propriétaires de Chevaux de Courses au Galop de Basse Normandie vous conviait, en liaison avec l'Association « Deauville Aime le Cheval » à la grande soirée Breeder's Cup, le Samedi 29 Octobre, à partir de 18h30, à l'hippodrome de Deauville Clairefontaine.

Un dîner était organisé avec la participation de l'Hôtel Royal Barrière, ainsi qu'une retransmission des courses américaines sur grand écran en direct de Belmont Park (New York). La première course se déroulait à 19h20 avec possibilité d'enjeux sur place avec la participation du PMU.

Lors de cette soirée, une saillie de l'étalon SEPTIEME CIEL offerte par le haras d'Etreham était tirée au sort.

On a procédé également à la remise des Trophées Deauvillais.

Votre contact en Basse Normandie : le Président Christian BOUTRY

ECHOS DU CENTRE-EST

TROP PEU D'ARGENT

2 Octobre 2005

Prix de l'Arc de Triomphe

Assistance nombreuse, retransmission très réussie. Course merveilleuse, un super crack et d'autres excellents compétiteurs. On voit même des sourires chez les professionnels ! 6 millions d'Euros au total...

Sans compter les gigantesques plus-values. C'est très bien pour le prestige d'une journée d'exception et pour le poids économique de nos courses. Bravo et merci.

2 Octobre 2005 - 17 heures

Mon téléphone sonne. Résultat des courses de Saint-Galmier, un hippodrome pourtant connu. Je suis intéressé par un galopeur. Course malheureuse, 4^{ème} à l'arrivée. C'est acceptable. Epreuve réservée aux « nés et élevés », le quatrième reçoit 600 €. Courte addition qui confirme que l'allocation perçue ne couvrira même pas les frais d'engagement, de transport (cheval et homme !), etc...

Alors, malgré l'ARC, mon optimisme chute et je deviens grognon !

*

Le Président de France Galop était prêt - il l'a écrit après son élection - à écouter avec ses proches les suggestions et doléances. Il l'a peut-être oublié ?

Mais je dis non à cette situation. Ou alors, il faudra dire clairement que beaucoup de courses de province (ou au moins celles de ma région !) doivent être supprimées. A mon sens, elles sont indispensables pour la vie hippique, économique et financière. Mais à ce jour, elles ne remplissent pas leur rôle !

*

PERSPECTIVES 2006

Le PMU est en hausse. Les allocations vont augmenter. Mais il y a beaucoup de besoins considérés comme prioritaires... comme, par exemple, l'Arc de Triomphe, pour de grosses sommes. La manne de nos petits hippodromes sera sûrement très maigre. Alors, gérons la pénurie, l'insuffisance !

Retenons 2 % de mieux ! Pour ne froisser personne - et surtout ceux qui parlent beaucoup et sont influents - on pourrait retenir un « saupoudrage » de toutes les courses. Personne ne pourrait se plaindre !

Oui, mais...

2 % sur 12.000 €, cela fait 240 € qui, répartis utilement, peuvent être significatifs.

2 % de 3.000 € représentent 60 € de mieux ! Allons, les pourboires pourront être payés... mais pas l'essentiel.

*

CONCLUSION

Inutile de partir aux ventes pour rajeunir la cavalerie. Nous gérons la misère ; toute recherche d'équilibre est vaine en l'état actuel des choses.

J'ai tendance à penser que quelque part on se désintéresse, ou même on se moque des propriétaires - la majorité des hexagonaux ? - qui furent « moyens » et respectés mais qui vont devenir rapidement des « oiseaux rares ». C'est bien dommage.

Jacques RAVIER
Président

Votre contact dans le Centre-Est : Jacques RAVIER (Président)- Tel: 04 78 93 16 13

ECHOS DU SUD-OUEST

Janvier 2005

Nous avons procédé à la remise des trophées 2004, pour la première fois sur l'hippodrome de Pau le jour du Grand Prix.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 28 Janvier sur l'hippodrome du Bouscat, suivie d'un déjeuner accompagné par un orchestre Jazz Band.

L'ordre du jour fut très orienté sur la grande réforme des courses classiques.

Primes distribuées en 2005

Antonio CARO	1.500 €
Marquise de MORATALLA	1.500 €
Ecurie du PYLA	1.500 €

Problèmes à Toulouse

La fermeture du Centre d'Entraînement est annoncée. Alerté par les Permis d'Entraîner, Hervé CHAMARTY a reçu une délégation sur l'hippodrome de Toulouse, exposant le courrier qu'il venait de recevoir du Centre d'Entraînement, lui donnant congé au 31 Juillet. Des sentiments violents se sont exprimés.

Après discussion, nous avons trouvé un médiateur, en accord avec le Président de MARMIESSE, pour négocier avec les occupants du Centre d'Entraînement. Nous avons été représentés par Jean-Paul MOUTAFIAN auprès de ce médiateur, pour apporter des solutions et apaiser nos Permis d'Entraîner.

Aujourd'hui, tout semble rentré dans l'ordre.

Week-end des 10-11 Septembre à Pompadour

Les participants à l'Assemblée Générale du mois de Mai avaient été invités au grand week-end des amateurs à Pompadour.

Le Club Méditerranée a accueilli une quarantaine de participants propriétaires, gentlemen-riders et cavalières. Ils se sont tous réjouis de cette initiative et ont participé aux activités proposées : golf, promenades à cheval et concours hippiques.

Le Dimanche, un déjeuner festif et joyeux s'est déroulé sur le champ de courses de Pompadour.

Conseil du Plat

Jean-Claude ROUGET a été choisi pour représenter les professionnels de notre région au Conseil du Plat, en complément d'Yves FREMIOT et Mathieu DAGUZAN-GARROS. C'est un vrai plus pour faire respecter la parité Paris - Province.

Octobre 2005

Les primes créées par l'Association du Sud-Ouest voici 12 ans se sont exportées vers d'autres régions.

Le Syndicat National, lors de son dernier Bureau, a décidé que tous les adhérents, quelle que soit leur région d'origine, pourront recevoir la prime allouée.

Dans le cas où la prime serait gagnée par un adhérent d'une autre région, le Syndicat National financerait cette prime.

Soirée du 26 Novembre à Biarritz

Traditionnel rendez-vous des Trotteurs et Galopeurs, la remise des trophées s'est déroulée à Biarritz. Au cours de la soirée, animations de Jean-Jacques CRIPIA, Jimmy ORLANDIS et Laure LEGRAND. C'est la soirée incontournable de l'Association des Propriétaires du Sud-Ouest !

Les personnalités présentes à cette édition étaient : François BAYROU et des représentants des deux institutions, France Galop et le Cheval Français.

C'est un super plateau qui a été récompensé, composé de

- Jean-Michel BAZIRE
- Christophe PIEUX
- Ioritz MENDIZABAL

Ces jockeys et driver n'ont pu malheureusement être présents parmi nous, les conditions climatiques de l'Île de France ne permettant pas à leur avion de décoller.

Les autres récompenses ont ainsi été décernées :

- Jean-Pierre CAPITAIN, ancien gentleman-rider, pour son bénévolat en tant que partenaire des courses ACCAF sur la région
- La Famille BIRABEN, propriétaire de Double Car
- François BAYROU, éleveur de Viane Rose

Votre Contact dans le Sud-Ouest : le Président Hervé CHAMARTY- Tel : 05 59 27 43 77

ECHOS DU SUD-EST

Au cours de cette année, nous avons poursuivi nos rencontres sur les hippodromes de la région.

Nous avons eu le plaisir de remettre 4 chèques de 1.000 € à nos adhérents gagnant du Prix de l'Association.

Les heureux bénéficiaires sont :

- Ecurie CHANDRE-COZZI
- Madame B. BARDIN
- Madame J.C. NAPOLI
- Madame Th. DEVESSE

Nous pensons que tout le monde a reçu les badges à ses couleurs, et que vous avez apprécié l'initiative de notre Syndicat National.

*

Les hippodromes de Borély et Vivaux, ainsi que le Centre d'Entraînement de Calas ont procédé à un regroupement afin d'être plus opérationnels, d'améliorer et de promouvoir les Hippodromes Marseillais et le Centre de Calas. Ce regroupement s'intitule GROUPEMENT TECHNIQUE DES HIPPODROMES MARSEILLAIS « G.H.T.M. », son siège social est sis sur l'hippodrome de Pont de Vivaux et le premier Président est R. CREMIEUX.

Par ailleurs, la Société Sportive Borély bénéficiera en 2006 et 2007 de deux réunions PMU supplémentaires, soit quatre au total.

La Société Hippique du Sud-Est « Vivaux » bénéficiera, quant à elle, d'une réunion supplémentaire en 2007.

*

A la suite de nos visites, avec le Comité Régional, à la Société Hippique d'Avignon, le dernier tournant de l'hippodrome a été repris et drainé sur les instructions de Monsieur DELAGARDE de FRANCE GALOP ; à ce jour, les travaux sont terminés.

Les oeillères des parcours d'obstacles ont été également modifiées.

Une demande de changement de catégorisation en obstacle a été déposée auprès du Comité Régional afin de passer en 1^{ère} catégorie.

*

Faisant suite à une demande formulée par notre association et pour rééquilibrer notre programme un peu trop corde à gauche, la Société des Courses de Salon de Provence va recevoir des sociétés marseillaises deux journées PMH, « uniquement galop », l'une en 2006, l'autre en 2007.

*

Le Grand Prix de Vivaux perd en 2006 son label « listed » car son niveau récent n'était pas assez élevé pour satisfaire à la norme internationale. Nous demandons au président de la société concernée de faire un effort particulier pour attirer les bons chevaux et récupérer ainsi le précieux label (augmentation de l'allocation, meilleur remboursement des frais, etc...).

Plusieurs autres courses sont menacées. Il faudrait intervenir avant qu'il ne soit trop tard !

Vos contacts dans le Sud-Est :
M. Emile Eyvaso Tel: 04 91 60 38 05 - M. Patrick Dreux : 06 09 88 94 89

ECHOS DES PERMIS D'ENTRAÎNER

Aux courses, tout le monde ou peu s'en faut peut devenir propriétaire : il suffit presque de faire un chèque pour acheter un cheval et d'en établir d'autres pour régler les pensions. En revanche si quelqu'un souhaite s'occuper lui-même de ses chevaux pour les amener en compétition sur les hippodromes, c'est plus difficile car il faut passer un véritable examen avant de se voir délivrer un permis (5 chevaux maximum, avec la possibilité d'en avoir 2 en location, mais sans pouvoir s'associer) ou une autorisation d'entraîner.

A l'origine, le permis d'entraîner avait été créé pour les amateurs montant en course désireux de peaufiner eux-mêmes le travail de leur propre monture; puis, l'autorisation d'entraîner, permettant d'avoir un plus grand nombre de protégés dans ses boxes, fut mise en place pour des éleveurs voulant faire courir des produits qu'ils avaient fait naître. En fait, ces deux types de licence répondent à un besoin réel et ils remplissent parfaitement leur office. L'examen est identique, le candidat étant soumis à un oral. Trois matières sont à traiter : connaissance des courses et du code, hippologie, et hygiène et prophylaxie du cheval. En outre, une épreuve pratique constitue le quatrième volet de cet oral qui se passe dans les locaux de France Galop à Chantilly. Al Capone et El Paso ne s'en plaignent d'ailleurs pas : ce sont eux les partenaires des postulants et ils ont droit à leur pesant de caresses et de bisous.

Organisé par l'AFPPICC (Association pour la formation professionnelle des personnels de l'Institution des courses de chevaux), cet examen est loin d'être une simple formalité puisque, par exemple, lors du dernier stage organisé en octobre, quatre candidats sur treize ont échoué dès l'oral. Ceux qui passent ce premier cap restent quatre jours à Chantilly suivant des cours le matin et l'après-midi, avant un écrit qui donne un nouvel aperçu des connaissances de l'impétrant et qui permet de délivrer le sésame tant attendu.

Qu'on ne s'y trompe pas, les "permis" sont une véritable catégorie de propriétaires qui ont pour principale particularité de "mettre les mains dans le cambouis", voire le crottin.....Ce sont tous de vrais passionnés et il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on en retrouve beaucoup jouant un rôle dans l'institution.

Votre Contact pour les Permis d'Entraîner : M. Antoine GILIBERT - Tel : 03 44 20 00 66



Courrier des Lecteurs

« A la suite de la triple chute survenue à Maisons-Laffitte le 5 Octobre dernier, je tenais à rappeler ici qu'en tant que propriétaire, et malgré le plaisir et la nécessité de faire courir les chevaux, je plaçais avant toute autre considération le respect de la meilleure sécurité des hommes et des chevaux.

Je ne voudrais pas que certains observateurs plus ou moins proches du monde des courses puissent penser un instant que ce n'est pas, à mes yeux de propriétaire - et je crois parler au nom de l'immense majorité - la priorité des priorités.

Maintenant, à chacun de prendre ses responsabilités. Ce n'est ni aux propriétaires, ni aux entraîneurs, ni même aux jockeys de décider, mais aux commissaires. Lourde responsabilité, qui doit les pousser à être particulièrement à l'écoute des principaux concernés, les mieux placés sans doute pour juger.

En l'occurrence, les décisions prises au lendemain de cet accident ont apporté, a posteriori hélas, la bonne réponse à la question posée cet après-midi là à Maisons-Laffitte. »

Jean COUVERCELLE

Merci pour cette prise de position. Les propriétaires ne peuvent qu'adhérer à l'idée de respecter à la fois les hommes et les chevaux.

FISCALITE DES PROPRIETAIRES

(25 Juillet 2005)

Nous pouvons être satisfaits des efforts de l'année 2004.

En effet, **globalement, les voeux des propriétaires et entraîneurs ont été exaucés** tant par le législateur que par la Direction Générale des Impôts.

Les propriétaires non-entraîneurs, non-éleveurs et les éleveurs sans sol ont échappé au régime fiscal agricole prévu par l'article 22 de la Loi de Finances pour 2004 et gardé **le régime fiscal clarifié en 2002.**

Les entraîneurs publics ont également obtenu satisfaction avec l'obtention de leur statut agricole sur le plan juridique et fiscal, tant pour la TVA que pour les bénéfices avec exonération de taxes foncière et professionnelle.

Les instructions de 2004 et 2005 ainsi que **l'article 38 de la Loi 2005-157 du 23 Février 2005** (Journal Officiel du 24 Février 2005) **relative au développement des territoires ruraux**, représentent l'aboutissement de plusieurs années de recherches, analyses, études et négociations.

DE LA PASSION A LA PROFESSION : La possibilité d'un déficit professionnel avec un seul cheval

(15 Octobre 2003 : cet article n'avait jamais été porté à votre connaissance dans ces pages)

Après de nombreuses années d'efforts, nous avons pu obtenir l'instruction n°91 du 21 Mai 2002, 5G-6-02 de la Direction Générale des Impôts, sur les conditions d'exonération des gains de course et d'appréciation du caractère professionnel de l'activité.

Cette instruction aide, en effet, à définir en particulier l'activité professionnelle du propriétaire avec peu de chevaux. Dans cet esprit, nous nous attacherons à citer les textes de cette instruction correspondant à cet aspect.

Conditions d'appréciation du caractère professionnel de l'activité

La question de savoir si l'activité déployée par le propriétaire d'un cheval de course, éleveur sans sol ou non-éleveur, présente ou non un caractère professionnel, revêt une importance fondamentale lorsque cette activité est déficitaire car elle permet de déterminer les conditions d'imputation de déficit.

Lorsque l'activité déployée présente un caractère professionnel, le **déficit** s'impute sur les bénéfices de même nature, réalisés au cours de l'année d'imposition par les membres du foyer fiscal. A défaut de tels bénéfices, le déficit est imputable sur le revenu global dans les conditions de droit commun.

Le caractère professionnel d'une activité non commerciale s'apprécie au regard de deux critères : **l'activité doit être exercée à titre habituel et constant et dans un but lucratif**. Ces deux conditions doivent être remplies simultanément.

1 . Indices permettant de présumer que l'activité est exercée à titre habituel et constant

D'une manière générale, le caractère habituel et constant d'une activité résulte de la répétition pendant plusieurs années des opérations qui la caractérisent. **La circonstance que l'activité en cause puisse être exercée parallèlement à une autre profession procurant à l'intéressé son moyen principal d'existence n'exclut pas, par principe, la reconnaissance de son caractère professionnel.**

Dans le cas particulier des éleveurs sans sol et des propriétaires non-éleveurs non-entraîneurs ou membres d'une association de carrière de cheval de course, le caractère habituel et constant de l'activité résulte principalement de l'exercice permanent d'un pouvoir de décision et de toutes diligences traduisant une implication personnelle dans cette activité. Tel est le cas lorsque le contribuable intervient personnellement et habituellement dans les opérations principales de l'activité exercée.

Pour une activité de course, le propriétaire doit réaliser les actes suivants :

- possession des couleurs ;
- choix de confier les chevaux à un entraîneur indépendant sur lequel le propriétaire exerce un pouvoir de contrôle ;
- gestion de la carrière de ses chevaux ;
- **choix, seul ou en accord avec l'entraîneur, de l'engagement des chevaux dans les courses hippiques.**

Ces indices peuvent être recherchés au travers de tous les éléments dont peut avoir connaissance le service comme, par exemple, les **récépissés d'inscription des chevaux en course** qui font apparaître le nom de celui qui engage le cheval, ou les factures d'achats ou de ventes de chevaux.

2 . Indices permettant de présumer que l'activité est exercée dans un but lucratif

D'une manière générale, la persistance d'un niveau très bas de recettes ou une disproportion marquée entre recettes et dépenses est un indice du caractère non professionnel d'une activité, **mais la circonstance que l'intéressé ne tire pas de l'activité l'essentiel de ses ressources ne suffit pas pour qualifier celle-ci de non professionnelle.**

Il convient en effet d'apprécier si l'activité est exercée dans un but lucratif. A défaut de revenus conséquents, le caractère lucratif peut résulter de la mise en œuvre de moyens ou de méthodes analogues à ceux d'un professionnel. La recherche d'un gain doit être un objectif poursuivi de manière évidente.

Or le domaine des courses se caractérise non seulement par le caractère particulièrement aléatoire du gain, mais aussi par le fait que les propriétaires ne possèdent souvent **qu'un seul cheval** ou **même qu'une part dans une copropriété ou une association de carrière.** Pour beaucoup, la possession d'un cheval est **une passion** et ne constitue pas une source régulière de revenus. Le caractère lucratif de l'activité peut alors être recherché au travers de l'examen des conditions d'exercice de l'activité et de la volonté du propriétaire de réduire l'aléa des courses par ses interventions.

Tel est le cas notamment lorsque le propriétaire :

- possède **un** ou plusieurs chevaux ;
- **inscrit régulièrement ses chevaux en course** ;
- est régulièrement présent sur le champ de course ;
- consacre une part importante de son temps à l'activité.

* *
*

LES RESULTATS DE NOS EFFORTS A CONSULTER ET A DIFFUSER

URGENT

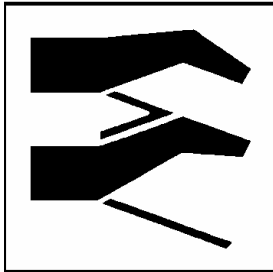
VISITEZ NOTRE SITE : www.pro-galop.com

Voir impérativement :

1. Nos clarifications obtenues en 2002 :
 - **Instruction fiscale n°91 du 21 Mai 2002**
 - **Instruction fiscale n°186 du 28 Octobre 2002**
2. Notre tableau de synthèse :
 - **TVA et Impôt sur le Revenu 2004 pour les propriétaires personnes physiques**
3. La possibilité de déduire les déficits, même avec un seul cheval :
 - **De la passion à la profession** : voir article ci-dessus
4. Notre résumé du régime des **plus-values 2004-2005**

etc...

Merci de vos observations et remarques.



Le Syndicat des Propriétaires aide, informe et conseille ses adhérents au quotidien

- Il crée un lien entre les différentes Associations du monde hippique (jockeys, entraîneurs, éleveurs).
- Il informe par : son site internet ***www.pro-galop.com***, la *Lettre du Propriétaire*, l'édition du *Guide Pratique*, le fonds documentaire.
- Il représente et négocie les intérêts (niveau des allocations, par ex.) des propriétaires auprès de France Galop, des sociétés de courses de province et de nos ministères de tutelle (Agriculture, Finances).
- Il conseille dans les domaines : juridique et fiscal.
- Lorsque vous êtes adhérent, vous bénéficiez automatiquement de l'avantage Assurance Responsabilité Civile gratuite, lorsqu'aux courses votre cheval est juridiquement sous votre responsabilité.

Syndicat National des Propriétaires de Chevaux de Course au Galop
32, rue de Saussure - 75017 Paris - Tel : 01.40.54.05.04 - Fax : 01.40.54.06.07
e-mail : syndicatdesproprietaires@wanadoo.fr
site : www.pro-galop.com

Si vous n'êtes pas encore adhérent, ce bulletin d'adhésion vous concerne.

BULLETIN D'ADHÉSION

M. Mme Mlle

NOM ET PRENOM :

ECURIE DE GROUPE (SOCIETE) :

PROFESSION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

TEL : **OU :**

FAX : **E MAIL :**

N° de COMPTE PERSONNEL A FRANCE GALOP :

N° de COMPTE ECURIE (SOCIETE) A FRANCE GALOP :

Conformément aux statuts de l'association, j'autorise le Syndicat des Propriétaires à prélever cotisation et pourcentage sur mon compte personnel et/ou celui de l'Ecurie à France Galop.

Fait à

Le :

Signature

L'adhésion au Syndicat des Propriétaires couvre automatiquement votre responsabilité civile de propriétaire de chevaux de course.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elle font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du Syndicat des Propriétaires en téléphonant au 01 40 54 05 04 ou par courrier électronique.

Données informatiques déclarées à la CNIL n° 593975.

Association déclarée sous le n°3848.P.